

**CONSULTATIONS SUR LES LIGNES DIRECTRICES 2023-1 SUR LES CRITÈRES DE VALIDITÉ
DU CONSENTEMENT (PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS)**

**PROPOSITIONS DE SUJETS POUR DES LIGNES DIRECTRICES
PRÉSENTÉES PAR LA**



DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

22 JUIN 2023

Propositions de sujets pour des lignes directrices

Proposition # 1

Sujet (le plus précis possible)	Procédure à suivre pour utilisation ou communication de RP à des fins d'étude, de recherche et de production de statistiques
Loi(s) et article(s)	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (secteur public)</i> Article(s) : 65.1, 67.2.1, 67.2.2 <input checked="" type="checkbox"/> <i>Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (secteur privé)</i> Article(s) : 12, 18, 21, 21.0.1
Thème	<input type="checkbox"/> Accès aux documents <input checked="" type="checkbox"/> Protection des renseignements personnels
Justification <i>Pourquoi des lignes directrices sur ce sujet sont-elles requises? Décrivez les difficultés d'interprétation ou d'application qui motivent la proposition. Expliquez à qui s'adresseraient les lignes directrices.</i>	<p>Depuis le 22 septembre 2022, la communication à des fins de recherche n'a pas à être autorisée par la CAI. La CAI a toutefois élaboré un guide de communication de renseignements personnels sans consentement à des fins d'étude, de recherche et de production de statistiques.</p> <p>La CAI devrait établir des lignes directrices sur la question, les lignes directrices ayant un caractère plus contraignant que le simple guide d'accompagnement. Les lignes directrices devraient inclure les prescriptions applicables en cas d'utilisation de renseignements personnels au sein de l'entreprise ou de l'organisme public à des fins d'étude, de recherche et de production de statistiques.</p>

Proposition # 2

Sujet (le plus précis possible)	L'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée
Loi(s) et article(s)	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (secteur public) Article(s) :63.5, 64, 67.2.1, 68, 70.1 Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. <input checked="" type="checkbox"/> <i>Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé</i> (secteur privé) Article(s) : 3.3, 17, 21
Thème	<input type="checkbox"/> Accès aux documents <input checked="" type="checkbox"/> Protection des renseignements personnels
Justification <i>Pourquoi des lignes directrices sur ce sujet sont-elles requises? Décrivez les difficultés d'interprétation ou d'application qui motivent la proposition. Expliquez à qui s'adresseraient les lignes directrices.</i>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p> <p>L'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée est un élément crucial tant de la Loi sur l'accès que de la Loi privée.</p> <p>La CAI a déjà produit un guide d'accompagnement sur le sujet (mars 2021). Selon ce qu'indique le document, le guide sera bientôt révisé pour tenir compte des changements apportés par la Loi 25.</p> <p>La CAI devrait établir des lignes directrices sur la question, les lignes directrices ayant un caractère plus contraignant que le simple guide d'accompagnement.</p>

Proposition # 3

Sujet (le plus précis possible)	Décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé
Loi(s) et article(s)	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (secteur public)</i> Article(s) : 65.2 <input checked="" type="checkbox"/> <i>Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (secteur privé)</i> Article(s) : 12.1
Thème	<input type="checkbox"/> Accès aux documents <input checked="" type="checkbox"/> Protection des renseignements personnels
Justification <i>Pourquoi des lignes directrices sur ce sujet sont-elles requises? Décrivez les difficultés d'interprétation ou d'application qui motivent la proposition. Expliquez à qui s'adresseraient les lignes directrices.</i>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p> <p>La CAI devrait établir des lignes directrices pour encadrer la démarche des entreprises ou organismes publics « qui utilisent des renseignements personnels afin que soit rendue une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé ».</p>

Proposition # 4

Sujet (le plus précis possible)	Communication de renseignements personnels à l'extérieur du Québec
Loi(s) et article(s)	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (secteur public) Article(s) : 70.1 <input checked="" type="checkbox"/> <i>Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé</i> (secteur privé) Article(s) : 17
Thème	<input type="checkbox"/> Accès aux documents <input checked="" type="checkbox"/> Protection des renseignements personnels
Justification <i>Pourquoi des lignes directrices sur ce sujet sont-elles requises? Décrivez les difficultés d'interprétation ou d'application qui motivent la proposition. Expliquez à qui s'adresseraient les lignes directrices.</i>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p> <p>Pendant longtemps le transfert de renseignements personnels hors Québec était assujéti à une obligation de protection équivalente des données dans le pays receveur. Malheureusement avec la Loi 25, l'équivalence de protection a été abandonnée au profit d'une « protection adéquate » dans le pays tiers.</p> <p>La CAI devrait formuler des lignes directrices pour définir ce qui constitue une protection adéquate. Et plus généralement établir la façon de procéder à de tels transferts de renseignements.</p> <p>Un contrat type devrait aussi être établi par la CAI pour toute communication à l'extérieur du Québec. Ce contrat pourrait prescrire des garanties contractuelles assurant une équivalence de protection ou à tout le moins une protection adéquate.</p>